

L'Abri de la Providence

Une association loi 1901 engagée dans la lutte contre l'exclusion des personnes en grande précarité

L'Abri de la providence vise depuis 1930 à répondre aux besoins de toute personne en situation de très grande précarité et vulnérabilité notamment par rapport à l'accès au logement.

L'association développe et adapte toute action ou service permettant de répondre aux situations des publics accueillis.

Les grandes étapes du développement de l'Abri de la Providence

En **1930** L'association naît de la création par des religieux d'un refuge pour les personnes en situation de grande précarité, et en **1935**, l'association est déclarée au journal officiel avec comme président Monsieur Jean BOUYER

L'accueil, l'hébergement et l'accompagnement sont assurés jusqu'à la fin des années 1970 par des bénévoles.

Les années 1980, suite à l'obtention de l'agrément Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S) en 1979, sont consacrées au développement et à la professionnalisation du C.H.R.S de l'Abri de la Providence.

Les années 1990 voient la création des services de veille sociale (Samu social et Centre d'accueil et d'Orientation) pour les personnes à la rue. Le logement adapté intègre également l'offre de l'Abri de la Providence à la fin des années 1990 avec la création de la pension de famille du brin d'espoir.

Les années 2000 sont marquées par la diversification de l'offre de l'Abri de la Providence et notamment le développement des services aux demandeurs d'asile.

Les années 2000 jusqu'à ce jour sont également inscrites dans une dynamique innovante, adaptée à de nouveaux besoins et/ou publics : accompagnement spécifique des jeunes de moins de 26 ans, accueil « bas seuil d'exigence », coordination des accueils ruraux,... en lien avec les pouvoirs publics et partenaires locaux

Depuis 2015 l'Abri de la Providence a su diversifier les réponses aux publics à travers la mise en œuvre de nouvelles actions : accompagnements des réfugiés, protection des mineurs non accompagnés , extension de la pension de famille au Lion d'Angers...

Les valeurs que nous portons

1. La solidarité

Nous développons la solidarité afin de favoriser le « vivre ensemble » et restaurer les liens sociaux : « Faire avec, pour ... » sans être dans l'assistanat vis à vis des personnes accueillies.

2. L'égalité

Attachés au pacte républicain, nous respectons les spécificités de chacun. Nous lui assurons des conditions d'accueil respectueuses, des libertés, et des garanties accordées à tous les citoyens ainsi que le respect du principe d'égalité.

3. L'humanisme :

Nous abstenant de tout jugement de valeur sur les causes de l'exclusion, nous sommes convaincus de la singularité de toute personne et de ses capacités à être actrice de son propre parcours et de sa place dans la société.

4. La Laïcité :

Association non confessionnelle, nous garantissons à chacun la même liberté de penser et de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public. Dans un esprit d'ouverture et de tolérance nous assurons ainsi l'égalité de traitement des personnes accueillies quelles que soient leurs convictions et croyances.

Nos missions

L'accueil

Nous proposons un accueil inconditionnel de toute personne en situation de détresse sociale.

Cet accueil diversifié et professionnel permet à tous les publics, sans discrimination d'être informés, accueillis et orientés.

La mission se décline notamment au service des personnes les plus vulnérables, en allant également vers celles qui ne sollicitent plus les services, afin de leur proposer des réponses adaptées à leurs besoins et demandes.

L'écoute

L'association garantit aux personnes accueillies à travers ses différents services un accès continu à une écoute attentive et bienveillante, et une information adaptée à chaque situation.

Cette écoute garantit la confidentialité des échanges et des informations et vise à créer ou recréer de la confiance et du lien en favorisant l'expression de la personne prise en compte dans sa globalité

L'accompagnement social

Nous assurons aux personnes accueillies un accompagnement social qualifié afin de co-construire avec elles leur parcours vers l'autonomie, en travaillant notamment l'accès à l'hébergement et au logement.

Quelque soit le support d'activité, d'hébergement, de logement, nous garantissons le suivi en veillant à la cohérence du parcours de chaque personne dans sa globalité en :

- Repérant ses ressources et valorisant ses potentialités
- Rendant ses droits effectifs
- La soutenant dans sa vie quotidienne
- Favorisant sa participation et son implication
- Facilitant sa socialisation

Notre organisation de la vie associative

La gouvernance de la vie associative de l'Abri de la Providence est assurée par les instances statutaires :

- **L'Assemblée Générale** est l'instance comprenant tous les membres de l'Association.
- **Le Conseil d'Administration**, est constitué de 9 à 12 membres, se réunit au moins tous les trimestres.
- **Le Bureau** est composé d'administrateurs que le Conseil d'Administration a désignés parmi ses membres et comprend un ou une Président, Vice-président, Secrétaire, Secrétaire adjoint, Trésorier, Trésorier-adjoint. Il se réunit tous les mois.

Le conseil d'administration décide des orientations politiques de l'association dont le bureau suit la mise en œuvre. Il veille à l'organisation, aux intérêts financiers et à la politique générale des ressources humaines L'association suivant les statuts est représenté son Président ou par les personnes ayant reçu délégation.

Trois autres instances assurent la mise en œuvre des orientations des instances statutaires de l'association :

- **Le comité stratégique**, composé des membres du bureau et de tous les cadres, c'est une instance d'échanges et de concertation sur les orientations stratégiques décidées par le Conseil d'Administration et sur les orientations à prendre sur les dossiers à fort impact sur l'association. Il se réunit tous les deux mois.

- **Le comité de direction**, composé de la (du) directrice (teur) et des responsables de pôles, Il traite de manière transversale l'activité de l'association et de la mise en œuvre du bon fonctionnement en général. Il se réunit chaque semaine

- **Le comité de gestion**, composé du président, du trésorier, de la (du) directrice (teur) et du responsable administratif et financier, c'est un lieu de décision partagée sur les questions comptables, financières et administratives. Il se réunit tous les mois

L'Abri de la Providence conformément aux réglementations du droit du travail met également en place les instances de consultation du personnel.

En mars 2018 **Le comité social et économique (CSE)** qui remplace les représentants élus du personnel dans l'association. Il fusionne l'ensemble des instances représentatives du personnel (IRP), délégués du personnel (DP), comité d'entreprise (CE) et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) a été mis en place.

Composé de par la loi de 5 titulaires et 5 suppléants et aujourd'hui 5 titulaires et 1 suppléant sont pourvus Le CSE se réunit tous les mois sous la Présidence de la (du) directrice (teur) qui a délégation pour cette fonction

Notre organisation des services

L'Association est structurée en cinq pôles, dont quatre d'intervention sociale dans le domaine de l'hébergement, de l'accompagnement et de la veille sociale auprès des publics en situation de grande précarité ; et un pôle administratif et financier

Le Pôle veille sociale

Les services de la veille sociale ont pour mission d'informer, d'évaluer, d'orienter et d'accompagner les personnes en errance et en situation d'exclusion sur le territoire.

Le Pôle hébergement

Le pôle hébergement a pour mission d'accueillir, d'accompagner, d'héberger et de loger des personnes adultes en situation de rupture ancienne, chronicisée, accidentelle (hommes et femmes isolés ou en couple). Le public accueilli a la possibilité d'être accompagné de manière collective et individuelle.

Le Pôle migrants

Le pôle migrants de l'Abri de la Providence accueille, héberge et accompagne des personnes en demande d'asile ou ayant obtenu une protection internationale. Il peut s'agir de familles ou de personnes isolées.

Le Pôle mineurs non accompagnés et jeunes majeurs non accompagnés

Par délégation du Conseil Départemental de Maine et Loire, le pôle Mineurs et Jeunes majeurs non accompagnés a pour mission principale d'accueillir, d'accompagner et d'héberger des jeunes pris en charge par le Département de Maine et Loire, dans le périmètre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le Pôle administratif et financier

Le pôle assure la gestion administrative et financière et la gestion des ressources humaines des différents services de l'association. Son action vient en appui aux pôles d'intervention sociale.

Nos ressources humaines

Les ressources humaines salariées représentent environ 100 équivalent temps plein au 31 décembre 2017. Afin de mener à bien les missions de l'Abri de la Providence, différentes professions sont présentes au sein de l'association. Les missions confiées aux différents professionnels sont définies dans une fiche de poste référée à différents métiers

- Direction
- Gestion et coordination d'équipes
- Accompagnement social et socio-éducatif
- Gestion administrative, financière et des Ressources Humaines
- Services généraux : entretien, surveillance des biens et des personnes, logistique
-

L'association fait appel aussi à des prestataires externes tels que psychologue et infirmier

La vie de l'Abri de la Providence repose également sur **les ressources bénévoles de l'association**.

Les bénévoles administrateurs de l'association sont élus lors de l'Assemblée Générale et siègent aux instances de gouvernance de l'association. Ils ont un pouvoir décisionnaire et fixent les orientations stratégiques de l'association. Ils assurent également une mission de représentation de l'association.

Les bénévoles intervenants auprès du public accueilli réalisent des missions complémentaires à celles des professionnels salariés de l'Abri de la Providence : cours de français, loisirs et activités culturelles ; appuyés dans leurs interventions au sein des services de l'association parfois par des bénévoles extérieurs, adhérents à d'autres associations partenaires.

Nos ressources financières

Les missions et les activités de l'Abri de la Providence reposent sur différentes ressources :

- Les subventions des services de l'Etat, du conseil départemental, de la ville , du Fonds Social Européen.
- Les cotisations de ses adhérents
- Les dons, legs, et le mécénat
- La participation financière des personnes accueillies
- La rémunération de ses prestations de services et les produits de son patrimoine

Nos chiffres clés

- 15 services
- 10 000 bénéficiaires par an
- 1 500 personnes accompagnées par an
- 650 personnes hébergées chaque jour
 - 100 salariés
 - 7 millions € de budget

Notre territoire d'intervention

L'association l'Abri de la Providence intervient sur le département du Maine et Loire et plus particulièrement sur l'agglomération angevine.

Nos partenaires

Acteur reconnu sur son territoire, l'Abri de la Providence a développé de nombreux partenariats :

- **Partenariats institutionnels** : services de l'Etat, Conseil Départemental, Villes, OFII, Éducation Nationale, Maisons Familiales Rurales, Préfecture, SIAO, CESAME, ARS, Bailleurs sociaux, Mission locale, Chambre de commerces, Fonds européens, CHU, Kéolis
- **Partenariats conventionnés** : PASS, DIASM, ALIA, Bailleurs privés, Restotroc, Fondation Abbé Pierre, Welcome, Pastorale des Migrants, Emmaüs, Envie Anjou, fournisseurs locaux, ...
- **Partenariats associatifs privilégiés** : Secours catholique, Secours populaire, Restaurant du cœur, Banque alimentaire, APTIRA, associations citoyennes de soutien aux personnes en difficultés...
- **L'association est adhérente à différents réseaux** : Fédération des acteurs de la Solidarité (FAS ex FNARS), Nexem (Syndicat employeur), Fondation Abbé Pierre...

Nos orientations 2018-2022

Afin d'améliorer son fonctionnement et poursuivre ses activités et son développement, l'Abri de la Providence a défini l'actualisation de son projet associatif autour de 5 enjeux :

- ⇒ **Animer et faire vivre une gouvernance innovante**

- ⇒ **Fédérer les acteurs de l'Abri de la Providence autour d'une organisation associative renforcée**

- ⇒ **Améliorer et formaliser le fonctionnement des services**

- ⇒ **Consolider et renforcer les ressources humaines et financières**

- ⇒ **Renforcer l'inscription de l'Abri de la Providence dans les pratiques de réseau et de coopération**